



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christian DUCHANGE	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	JACQUEMARD	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Madame Emilie SIMONE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Nina MARTINS
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Marie-Hélène	Monsieur Axel SIBERT
Madame Céline MAGLICA	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Antoine CAMUS
		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Billy CHRETIEN pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : PETITE ENFANCE

Accueil des enfants des quartiers Nord Ouest et Centre Ouest de Dijon - Achat de places de crèche - Constitution d'un groupement de commandes - Convention à conclure entre la Ville de Dijon et la Ville de Talant

Une première réunion s'est tenue le 3 septembre 2010 entre la Ville de Dijon, la Ville de Talant et la Mutualité Française. Elle avait permis de faire le point sur un projet de crèche répondant aux besoins des deux communes précitées, et sur son budget prévisionnel.

Ce projet s'inscrit plus largement dans l'histoire du partenariat entre ces trois acteurs publics et mutualistes, aujourd'hui poursuivi avec la Mutualité Française devenue le groupe VYV3 Bourgogne.

Le projet initial a prévu la création d'un multi-accueil de 80 places appelé La Pouponnière, réparties en deux unités (60 et 20 places), dont 53 réservées aux Dijonnais et 27 aux habitants de Talant.

Les travaux ont débuté en octobre 2010 : l'unité principale de 60 places a ouvert en janvier 2012, tandis que les 20 places ont été provisoirement installées fin 2011 dans un bâtiment réhabilité, en attendant la réalisation définitive après démolition d'un site existant. L'équipement complet est devenu opérationnel en septembre 2013.

Afin de faire fonctionner ce marché d'un type nouveau, un groupement de commandes a été conclu entre la ville de Dijon et la ville de Talant pour prévoir les conditions d'acquisition par voie de marché des 80 places à la crèche La Pouponnière, pour une durée de 3 ans avec un démarrage effectif le 1er janvier 2012 après achèvement des travaux.

Depuis cette ouverture en 2012, les Villes de Dijon et Talant ont acheté par marché public des places à la crèche La Pouponnière gérée par le groupe VYV3 Bourgogne.

Le dernier marché en date expirant le 31 décembre 2026, il convient donc de relancer une procédure d'appel à la concurrence pour l'achat de 53 places par la Ville de Dijon et de 27 places par la Ville de Talant.

Les deux collectivités poursuivant le même objectif de performance économique, il est proposé de créer, en amont de la nouvelle consultation, un groupement de commandes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de créer** un groupement de commandes entre la Ville de Dijon et la Ville de Talant pour l'achat de places de crèche destinées à l'accueil des enfants des quartiers Nord Ouest et Centre Ouest de Dijon ;
- **de désigner** la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement ;
- **d'approuver** le projet de convention, à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser Madame la Maire** à signer la convention définitive ainsi que tout autre acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN POUR : 58

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 4 PROCURATION(S)

